

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Considérant l'exposition de voitures anciennes, motos et mobylettes dans le Parc « Michel Lejeune » à Forges-les-Eaux.
  - Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement.

N°2023-214

**ARRETE :**

**Objet :**

Rendez-vous de voitures  
anciennes, motos et  
mobylettes

Parc « Michel Lejeune »

Dimanche 08 octobre 2023  
De 8H00 à 20H00

**Article I :**

L'exposition de voitures anciennes, motos et mobylettes dans le parc « Michel Lejeune » à Forges-les-Eaux est autorisé le dimanche 08 octobre 2023, de 8H à 20H00.

**Article II :**

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. L'association Fan O'Cox prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

**Article III :**

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 03 octobre 2023

Le Maire  
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet de

Forges-les-Eaux le : - 4 OCT. 2023